J’ai retenu du Prophète dix unités de prière

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) : « J’ai retenu du Prophète dix unités de prière : deux unités de prière avant et après la prière du midi ; deux unités de prière après la prière du coucher chez lui ; deux unités de prière après la prière du soir [toujours] chez lui ; et deux unités de prière avant la prière de l'aube, moment durant lequel personne n'entrait chez le Prophète . » Hafsah (qu'Allah l'agrée) m’a raconté que lorsque le muezzin avait appelé à la prière et l'aube s'était levée, alors le Prophète accomplissait deux unités de prière. Et dans une version : " Le Prophète accomplissait deux unités de prière chez lui après la prière du Vendredi. "

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim dans l'ensemble de ses versions]

'AbdaLlah ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) explique qu'il a mémorisées du Prophète dix prières surérogatoires qui sont appelées : " As-Sunan Ar-Rawâtib ". Deux unités de prière avant le Dhuhr et deux unités de prière après. Deux unités de prière après le Maghreb chez soi. Deux unités de prière après le 'Ichâ' chez soi. Deux unités de prière avant Al Fajr. Ainsi, cela fait deux unités de prière. En ce qui concerne la prière du Vendredi, la personne accomplit deux unités de prière après celle-ci [chez lui].

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3062